

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF2578

présenté par

M. Bruneau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, M. Diouara, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisà Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	1 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Soutien à la pratique sportive des personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif (ligne nouvelle)	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous portons à nouveau les revendications de l'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif et leurs amis) lors de l'examen de la proposition de loi visant à démocratiser le sport en France.

Dans une étude de l'Unapei de 2023, les parents exprimaient globalement des difficultés accrues « par l'insuffisance des moyens alloués à l'accompagnement médicosocial, et en particulier un manque de professionnels formés » dont ils perçoivent certaines conséquences.

À l'heure où « 65 % des enquêtés estiment que l'accompagnement des personnes en situation de handicap se dégradait globalement en France », l'état de santé physique et le niveau de pratique physique s'affaisse avec lui. En effet, « 51 % disaient constater une diminution du temps d'accompagnement proposé, 46 % des activités moins nombreuses. » Pourtant, la pratique physique régulière est primordiale pour les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif, tant elle bénéficie à leur bien-être et à leur autonomie. Dans ces conditions de délitement généralisé, on imagine que le sport ne fait pas partie des priorités des personnels d'accompagnement...

Pour continuer de citer cette étude édifiante : « Pour de nombreux parents, malgré leurs efforts faits pour se substituer aux pouvoirs publics, les associations du médicosocial ne pouvaient combler ce qu'ils estimaient être un défaut d'investissement public. » L'appréhension du corps, l'acceptation de soi et des autres, le sport est qui plus est un vecteur d'inclusion non négligeable. L'Unapei chiffrait pourtant, en 2018, que « 56 % des personnes en situation de handicap ont déjà été limitées dans leur pratique sportive, ce qui les exclue automatiquement de ce champ de la vie sociale. ». Plusieurs freins ont notamment été identifiés comme l'absence de personnel formé et la difficulté d'accès aux infrastructures, qui reposent ici la question d'aides nécessaires aux collectivités pour rendre accessible un sport adapté. Ceci nous prouve que les besoins des populations en situation de handicap sont insuffisamment pris en compte : il est urgent d'y remédier.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer les crédits de paiement et autorisations d'engagement de l'action 06 – Service National Universel du programme 163 – Jeunesse et vie associative à hauteur de 1 million d'euros en autorisations d'engagement et 1 million d'euros en crédits de paiement, vers un nouveau programme intitulé « Soutien à la pratique sportive des personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif ».